

Fiche de Données de Sécurité

SINOXID

Fiche du 25/5/2015, révision 1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: SINOXID
Code commercial: 20.005

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant pour métaux. Procédé manuel

Emploi exclusivement professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

Kiter S.r.l. - 20019 Settimo Milanese (MI) - ITALIE - Via Assiano 7/B - tel. +39 023285220 -
fax +39 0233501173

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

e-mail: info.sicurezza@kiter.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

KITER S.R.L. - tel. +39 023285220 (heures de bureau)
Centre Antipoisons Tel. 0140054848

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriété / Symboles:

Le mélange n'est pas considéré dangereux.

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Symboles:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions particulières:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

Fiche de Données de Sécurité

SINOXID

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

>= 5% - < 7% 2-Hydroxyethylammonium tetradecanoate

REACH No.: 01-2119958940-28, CAS: 2272-11-9, EC: 218-878-0

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

>= 1% - < 3% Buthoxyethanol

REACH No.: 01-2119475108-36, Numéro Index: 603-014-00-0, CAS: 111-76-2, EC: 203-905-0

Xn,Xi; R20/21/22-36/38

 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

Contient (Article 11 du Règlement (CE) N. 648/2004):

5 % ou plus, mais moins de 15 %: savon.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Aucun

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

Fiche de Données de Sécurité

SINOXID

- La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter les dispositifs de protection individuelle.
Emmener les personnes en lieu sûr.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections
Voir également les paragraphes 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles:
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux:
Locaux correctement aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Aucune utilisation particulière

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Buthoxyethanol - CAS: 111-76-2
UE - LTE(8h): 98 mg/m³, 20 ppm - STE: 246 mg/m³, 50 ppm
ACGIH, 20 ppm
- Valeurs limites d'exposition DNEL
Buthoxyethanol - CAS: 111-76-2
Travailleur industriel: 75 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 98 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 38 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de Données de Sécurité

SINOXID

Consommateur: 49 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 3.2 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

Buthoxyethanol - CAS: 111-76-2

Cible: épurateur - valeur: 463 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 34.6 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 3.46 mg/l

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 3.13 mg/kg

Cible: Eau douce - valeur: 8.8 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.88 mg/l

Cible: émission occasionnelle - valeur: 9.1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Non requis pour une utilisation normale.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide cremeux beige
Odeur:	Ammoniac
Seuil d'odeur :	Pas important
pH:	10
Point de fusion/congélation:	N.D.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	N.A.
Densité de vapeur:	N.D.
Point d'éclair:	Non inflammable
Taux d'évaporation :	N.D.
Pression de vapeur:	N.D.
Densité relative:	1,14 Kg/L
Hydrosolubilité:	Complete
Solubilité dans l'huile :	Non soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.D.
Température d'auto-inflammabilité:	N.A.
Température de décomposition:	N.D.
Viscosité:	N.D.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.D.

9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.D.
Liposolubilité:	N.D.

Fiche de Données de Sécurité

SINOXID

Conductibilité: N.D.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances Pas important

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité
Stable en conditions normales
 - 10.2. Stabilité chimique
Stable en conditions normales
 - 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucun
 - 10.4. Conditions à éviter
Stable dans des conditions normales.
 - 10.5. Matières incompatibles
Aucune en particulier.
 - 10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun.
-

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Informations toxicologiques concernant le mélange :
N.A.
Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :
Buthoxyethanol - CAS: 111-76-2
 - a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1746 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 6411 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 450 ppm - Durée: 4h
- Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:
- a) toxicité aiguë;
 - b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales;
 - f) cancérogénicité;
 - g) toxicité pour la reproduction;
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles . exposition unique;
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles . exposition répétée;
 - j) danger par aspiration.
-

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

Buthoxyethanol - CAS: 111-76-2
 - a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 911 mg/l - Durée h: 72
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96
- 12.2. Persistance et dégradabilité
Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n. 648/2004.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol

Fiche de Données de Sécurité

SINOXID

- N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes
Aucun

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number
Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR.
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies : N.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage : N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement : non
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : non
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)
 - Dir. 99/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses)
 - Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)
 - Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 - Dir. 2006/8/CE
 - Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 - Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 - Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 - Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe I)
 - Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 - Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
 - Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
 - Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 - Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
- Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:
- Restrictions liées au produit:
Aucune restriction.
- Restrictions liées aux substances contenues:
Aucune restriction.
- Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:
- Directive 82/501/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
 - Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
 - 1999/13/CE (Directive COV)
- Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II): N.A.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique : Non

SECTION 16: Autres informations

- Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:
- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Fiche de Données de Sécurité

SINOXID

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H312 Nocif par contact cutané.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances (1983)

I.N.R.S. - Fiche Toxicologique

CCNL - Annexe 1 "TLV pour 1989-90"

Istituto Superiore di Sanità (Italie) - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.